

ARRÊTÉ DU MAIRE
157/ODP/22/09/2026

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rue des Carrières – K'Fé citoyen

Stéphane FOURNIER, Maire de la Commune de Saint Nicolas Lez Arras,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la voirie Routière,
VU la demande formulée en vue de l'organisation d'un K'Fé citoyen le 31 octobre 2026 ;

Considérant qu'il convient d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'occupation temporaire du domaine public est autorisée rue des Carrières (aux abords du terrain de pétanque) à l'occasion de l'organisation d'un K'Fé Citoyen

Cette occupation est autorisée le samedi 31 octobre 2026, de 9h30 à 12h30.

ARTICLE 2 : L'occupation du domaine public devra être limitée à l'espace nécessaire au déroulement de la manifestation.

L'organisateur devra veiller à maintenir en permanence l'accès aux bâtiments, aux équipements publics ainsi qu'aux éventuels accès réservés aux services de secours.
Aucun dispositif ou matériel ne devra entraver la circulation des piétons ou présenter un danger pour les usagers.

ARTICLE 3 : L'organisateur est responsable de la sécurité des participants et devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation.
Il devra également respecter les règles de sécurité applicables.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur du SDIS,
- Monsieur le Directeur de la SAMU.

Certifié exécutoire,
Saint-Nicolas, le 22 septembre 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER

